



FICHE TECHNIQUE D'INSCRIPTION

Vous désirez vous inscrire à la 43^{ème} édition de Marseille-Cassis qui aura lieu le 30 octobre 2022, c'est avec plaisir que je procéderai à votre inscription.
Je vous demande de lire attentivement ce qui suit.

ATTENTION : Le Comité régional a réservé 50 DOSSARDS payés d'avance. Les réservations se feront au fur et à mesure de leur ordre d'arrivée et seront acceptés que si le bulletin d'inscription est accompagné du chèque de paiement de 63 €.

Il n'y a pas de préinscription. L'inscription est ferme et définitive.

En cas d'annulation quelqu'en soit le motif, il n'y a pas de remboursement, seule l'échange est possible.

Je vous adresse avec le règlement de la course le bulletin d'inscription à remplir celui-ci devra être accompagné du :

- **certificat médical personnalisé avec nom et prénom lisible :**

Le certificat d'absence de contre-indication (CACI) doit

- **dater de moins d'un an** à la date de la course
- comporter, la mention : **la course à pied en compétition**, la signature du médecin prescripteur ainsi que le tampon de celui-ci doivent être **lisibles et sont obligatoires**.

Si vous demandez un SAS préférentiel, il est obligatoire de fournir :

- **Un justificatif de performance**

- Le justificatif devra strictement se conformer au barème de performance présenté ci-dessous. Toute demande de SAS dont le justificatif ne sera pas en conformité avec le barème sera rejeté.
- En raison du report ou de l'annulation de nombreuses courses depuis le mois de mars, la période de justification des performances sportives pour l'attribution d'un SAS préférentiel sera élargie. Les performances justificatives devront être réalisées entre le **1 janvier 2020 et le 10 octobre 2022 selon le barème défini dans le tableau ci-dessous**.
- Acceptation après examen du justificatif de performance et **sous réserve de places disponibles**
- Votre justificatif devra être lisible, au format : PDF, ou image (jpg,gif,png,tif,jpeg) et de taille inférieure à 2 Mo (2 Mo = 2 000 Ko), exemple de justificatif : Diplôme officiel de course, ...

Barèmes des justificatifs de temps afin d'accéder aux SAS préférentiels

SAS	TEMPS MAXIMAL PAR DISTANCE ET PAR			
	10	20 KM	SEMI-	MARATHO
SAS DE MOINS DE	36'00	1h20'00	1h24'00"	3h03'00"
SAS DE MOINS DE	X	1h30'00	1h35'00"	3h25'00"
SAS DE MOINS DE	X	1h45'00	1h50'00"	3h50'00"

ATTENTION : Les performances réalisées sur des courses de type trail ne seront pas admises comme justificatives

Ces documents doivent être transmis avant le **01 octobre 2022** au plus tard, **date butoir impérativement**.

Bien cordialement, sportivement

Charles Agenet Chargé de la Classique 20 km Marseille-Cassis

T 06 13 12 93 75

E-mail : lesagenet@orange.fr